



Pour l'environnement et l'agriculture

Préserver la biodiversité, les Espaces naturels sensibles, veiller à la qualité de la ressource en eau, promouvoir une agriculture et une alimentation durable, telles sont les lignes directrices que s'est fixé le Conseil départemental du Gard.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76